

# Quelles sanctions sont prévues si une ASBL ne respecte pas ses obligations de formation ?

## Réponse courte

En cas de non-respect des obligations de formation, une ASBL s'expose à des **sanctions administratives** graduées. Le Code du travail prévoit des amendes pour le non-respect des obligations de sécurité et santé au travail (Art. [L.312-1](#)), notamment en matière de formation. Depuis la **loi du 24 juillet 2024**, des amendes spécifiques s'appliquent pour le non-respect des **obligations d'information** sur la formation, en particulier concernant le droit à la déconnexion (Art. [L.312-10](#)).

La **responsabilité civile** de l'ASBL peut être engagée : un salarié lésé par le défaut de formation peut demander **réparation du préjudice** subi. La **responsabilité pénale** peut également être mise en cause en cas d'accident du travail lié à l'absence de **formation obligatoire de sécurité** (Arts. 418-420 Code pénal). Le non-respect peut en outre affecter les **subventions publiques** et la **réputation** de l'ASBL.

## Définition

Une **association sans but lucratif (ASBL)** employeuse au Luxembourg est soumise aux **obligations légales** de formation professionnelle continue, au même titre que toute autre entité employeuse du secteur privé. Ces obligations visent à garantir l'**adaptation des salariés** à leur poste, le **maintien de leur employabilité** et le respect des **exigences légales** ou sectorielles spécifiques.

Le **non-respect** de ces obligations expose l'ASBL à un **éventail de sanctions** administratives, civiles et, dans certains cas, pénales, selon la gravité du manquement et ses conséquences. Les ASBL sont particulièrement vulnérables car elles dépendent souvent de **financements publics** susceptibles d'être remis en question en cas de non-conformité.

## Questions fréquentes

### Quand la responsabilité pénale d'une ASBL peut-elle être engagée pour défaut de formation ?

La responsabilité pénale peut être engagée en cas d'accident du travail lié à l'absence de formation obligatoire de sécurité. La direction de l'ASBL peut être mise en cause selon les articles 418-420 du Code pénal pour homicide ou blessures involontaires par négligence, avec des sanctions pouvant inclure amendes et emprisonnement.

### Quelles sont les sanctions financières pour une ASBL qui ne respecte pas ses obligations de formation ?

Une ASBL s'expose à des amendes administratives de 251 à 25.000 euros par infraction selon l'article L.542-6 du Code du travail. Ces montants peuvent être doublés en cas de récidive dans les deux ans. Depuis la loi du 24 juillet 2024, des amendes spécifiques de 251 à 5.000 euros par salarié s'appliquent pour le non-respect des obligations d'information sur la formation.

### Un salarié peut-il demander des dommages-intérêts à son ASBL employeuse pour défaut de formation ?

Oui, un salarié lésé par le défaut de formation peut engager la responsabilité civile de l'ASBL et demander réparation du préjudice subi. Il peut obtenir des dommages-intérêts pour manque à gagner, perte d'employabilité ou frais de formation, avec une prescription de 3 ans à compter de la connaissance du préjudice.

### Une ASBL peut-elle perdre ses subventions publiques en cas de manquement aux obligations de formation ?

Oui, le non-respect des obligations de formation peut entraîner une remise en question des subventions publiques en cas de non-conformité répétée. L'ASBL risque également l'exclusion des marchés publics pour manquement aux obligations sociales et des difficultés d'obtention de nouveaux financements.

## Conditions d'exercice

Les ASBL employeuses doivent respecter plusieurs catégories d'obligations :

Catégorie	Obligation	Base légale
Sécurité et santé	Adaptation des salariés à leur poste et équipements	Art. <a href="#">L.312-1</a>
Formations sectorielles	Professions réglementées, mises à jour compétences	Réglementation sectorielle
Information 2024	Obligations d'information renforcées sur la formation	Loi du 24 juillet 2024
Formation gratuite	Formations imposées par l'employeur : à la charge de l'employeur	Art. <a href="#">L.312-3</a>
Encadrement numérique	Droit à la déconnexion documenté	Art. <a href="#">L.312-9</a> et <a href="#">L.312-10</a>
Traçabilité	Documentation détaillée des parcours de formation individuels	Art. <a href="#">L.542-9</a>

## Modalités pratiques

L'ASBL doit mettre en place une organisation complète de la formation :

Domaine	Action requise
Organisation	Organiser ou financer les formations nécessaires (organismes agréés Art. <a href="#">L.542-8</a> )
Planification	Intégrer les formations dans la gestion prévisionnelle des emplois
Documentation	Tenir un registre des formations : attestations, feuilles de présence, certificats
Archivage	Conserver les documents pendant la durée légale (recommandé : 5 ans)
Information salariés	Informers clairement les salariés de leur droit à la formation
Contrôles <a href="#">ITM</a>	Préparer la documentation pour les contrôles de l' <a href="#">ITM</a>

## Pratiques et recommandations

**Formaliser** un plan de formation annuel adapté aux besoins de l'ASBL et effectuer une veille régulière sur les évolutions législatives et sectorielles. **Documenter** systématiquement toutes les actions de formation et vérifier régulièrement la conformité avec les obligations sectorielles. **Anticiper** les formations obligatoires liées aux évolutions réglementaires en consultant l'[ITM](#) ou des conseillers juridiques spécialisés. **Utiliser** les dispositifs de financement public disponibles (INFPC, [ADEM](#)) et mutualiser avec d'autres ASBL pour optimiser les coûts sans mutualiser les droits individuels.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.312-1</a>	Obligation générale de sécurité et santé au travail
Art. <a href="#">L.312-3</a>	Formation sécurité-santé : obligation employeur
Art. <a href="#">L.312-9</a> et <a href="#">L.312-10</a>	Droit à la déconnexion et sanctions pour défaut
Art. <a href="#">L.542-7</a> à <a href="#">L.542-9</a>	Formation professionnelle continue et accès à la formation
Art. <a href="#">L.241-1</a>	Égalité de traitement dans la formation
Arts. 418-420 Code pénal	Homicide ou blessures involontaires par négligence
Loi du 24 juillet 2024	Conditions de travail transparentes : obligations d'information

Le non-respect des obligations de formation expose l'ASBL à des conséquences  **multiples et cumulatives**  : financières, civiles, pénales, ainsi qu'à une atteinte à sa réputation et à sa capacité de financement. Il est impératif d'anticiper, de  **documenter**  et de pouvoir justifier à tout moment du respect des exigences légales. Une  **approche préventive**  avec une documentation rigoureuse constitue la meilleure protection pour l'ASBL et ses dirigeants.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.